

OMERS

journal des employeurs

NUMÉRO 50 • HIVER • 2009

3
Gestion du
déficit de
capitalisation

4
Nouveau congé
légal pour don
d'organe

5
myOMERS – accès
sécurisé pour les
participants

6
Nouveau pour
les employés non
participant

7
Sondage sur
l'*Administration
Manual*

8
OMERS
a besoin
de vous



Rachel Karin,
ville de Mississauga

Tenir compte des besoins individuels

Rachel Karin, administratrice des retraites et des avantages sociaux à la ville de Mississauga, a 4 071 raisons de venir au travail chaque matin. Chaque raison est un participant à OMERS, avec ses questions et ses préoccupations concernant OMERS et la retraite. « Je dois toujours faire attention de donner les bons renseignements à la bonne personne au bon moment », explique Rachel.

Suite à la page 2

Suite de la page 1

Entre autres responsabilités, Rachel est chargée d'éduquer, d'informer et de répondre aux demandes de renseignements des employés sur les principaux aspects de leur régime d'avantages sociaux et sur OMERS. Elle travaille avec les employés afin d'apporter des réponses à leurs questions et de les guider individuellement dans le processus de la retraite. « Nous avons une politique "portes ouvertes", ce qui signifie que les employés sont libres de venir me voir ou de m'envoyer un mot par courriel pour me signaler leur intention de partir à la retraite. »

« Après leur avoir demandé les dates et les raisons de leur départ à la retraite, je les guide tout au long du processus. Ensuite, je consulte le site e-access pour obtenir

une estimation de rente. » Rachel appelle également le Service à la clientèle d'OMERS ou se rend sur www.omers.com. « Je vais très souvent sur le site Web d'OMERS. Et quand quelqu'un a une question, je consulte l'*Employer Administration Manual* en ligne ».

Diversité

Les participants à OMERS se caractérisent par leur diversité. « Tous les postes sont représentés, des comptables aux avocats en passant par les pompiers et les conducteurs de transport en commun, jusqu'aux instructeurs de conditionnement physique, dit Rachel. Je prends vraiment du plaisir à découvrir la spécialité de chaque employé, la passion qui l'anime et ses sources de motivation. »

Confiance

Rachel s'efforce d'incarner la confiance entre la ville et les administrés. Selon elle, gagner la confiance des participants est essentiel pour instaurer une relation avec eux et les aider à comprendre leur régime de retraite. « Je m'efforce d'établir un lien avec les gens et de conserver leur confiance. C'est très important, surtout lorsque les employés préparent leur retraite. Ils viennent me voir plusieurs années à l'avance, et ils continuent de me faire confiance pendant toutes ces années. »

Sécurité

Cette relation de confiance repose en partie sur la gestion des renseignements personnels. « Tous nos systèmes informatiques sont protégés par mot de passe, et seuls certains employés autorisés ont le droit d'accéder à certaines applications. La nuit, tout est verrouillé. La sécurité est absolument cruciale pour tous les employés de la ville. »

Écoute

Quand il s'agit d'aider les employés à préparer leur retraite, Rachel explique qu'il est très important « d'être à l'écoute des besoins de chacun » et d'apporter des réponses simples et personnalisées. « Il faut savoir parler aux gens en termes clairs et compréhensibles pour leur permettre de profiter des programmes qui leur sont offerts. »

Rachel se souvient notamment d'avoir aidé une employée en lui posant des questions judicieuses. « Une participante m'a demandé une estimation de rente, mais elle ne connaissait pas son facteur de retraite anticipée. Après quelques questions sur son expérience professionnelle, j'ai pu déterminer qu'elle avait effectué un stage d'été chez un employeur participant à OMERS quand elle était étudiante, il y a de nombreuses années. Il lui a alors suffi d'obtenir un justificatif de service antérieur pour prendre sa retraite anticipée en bénéficiant d'une rente non réduite. »



« Je m'efforce d'établir un lien avec les gens et de conserver leur confiance. C'est très important, surtout lorsque les employés préparent leur retraite. »

**– Rachel Karin,
Administratrice des retraites
et des avantages sociaux,
ville de Mississauga**

Le plan d'OMERS pour gérer notre déficit

À la fin de 2008, la Caisse OMERS a affiché un rendement total de -15,3 %, et un déficit de capitalisation de 279 M\$. Ce déficit pourrait dépasser les 6 G\$ au cours des prochaines années, à mesure que les effets durables de la crise de 2008 se répercutent sur le bilan de la capitalisation (OMERS publiera ses résultats pour 2009 en 2010).

La principale raison du creusement du déficit de capitalisation réside dans la pratique du « lissage » actuariel qui est largement répandue dans le secteur des régimes de retraite et qui permet de réduire l'effet des fluctuations à court terme des marchés sur la capitalisation des régimes de retraite. Au lieu d'être comptabilisées immédiatement, les pertes pour l'exercice 2008 sont amorties sur plusieurs années.

Comme tous les régimes de retraite, OMERS a l'obligation d'éliminer les déficits de capitalisation. Pour cela, les régimes de retraite disposent généralement de trois options : réduire les prestations, relever les

taux de cotisation ou augmenter le rendement des placements.

OMERS étudie toutes ces options à la lumière de l'expérience acquise lors des précédentes périodes d'excédent de capitalisation, lorsque l'excédent a servi à financer non seulement l'interruption obligatoire du versement des cotisations, mais aussi des décisions d'améliorer les prestations du régime. Ces deux initiatives ont quelque peu amenuisé le matelas qui aurait permis à OMERS de résister au repli des marchés que nous avons connu l'année dernière. Les autres facteurs examinés sont notamment les obligations accrues du régime et les pressions financières qui en découlent en raison du vieillissement des participants au régime.

Certains régimes de retraite ont déjà réduit leurs prestations et augmenté leurs taux de cotisation afin de réduire leurs coûts futurs. OMER doit étudier toutes les options disponibles.

Prestations

« Il est important de préciser que, même si les prestations d'OMERS étaient modifiées, cela n'aurait aucune incidence sur les retraités actuels ni sur les prestations de retraite accumulées à ce jour, a indiqué Jennifer Brown, chef des services de retraite d'OMERS. Les modifications concerneraient uniquement les prestations de retraite gagnées après la date d'entrée en vigueur des éventuelles modifications. »

Taux de cotisation

Pour résoudre le déficit de capitalisation actuel, la Société de promotion (SP) d'OMERS a approuvé une hausse des taux de cotisation des participants et des employeurs, qui prendra effet à partir de la première période de paie complète en 2010.

« Ces hausses du taux de cotisation permettront de couvrir la partie des 279 M\$ du déficit de capitalisation total. Au cours des prochaines années, nous serons dans

l'obligation de procéder à de nouvelles augmentations importantes du taux de cotisation ou à d'autres modifications importantes des prestations, voire les deux, car les 6 G\$ restants sont comptabilisés dans le bilan de la Caisse », a déclaré Marianne Love, co-présidente du conseil de la SP.

Stratégie de placement

OMERS avait déjà pris des mesures avant la baisse des marchés pour réviser sa stratégie de placement en rééquilibrant la répartition de son actif en faveur des marchés privés, qui sont moins volatils que les marchés publics. Cette initiative a permis à la Caisse d'atténuer une partie des pertes subies, et de se positionner favorablement pour affronter la crise actuelle et profiter des occasions qui ne manqueront pas de se présenter.

« La plupart des régimes de retraite, OMERS compris, connaissent actuellement des difficultés de capitalisation, commente M^{me} Brown. Mais comme nous l'avons déjà expliqué, OMERS investit sur le long terme, le régime reste stable et nous prenons des mesures pour remédier au problème de la capitalisation. Et puis, ce n'est pas la première fois que nous devons surmonter une crise économique. »

La prochaine évaluation du régime d'OMERS est prévue pour décembre 2009.

« Les résultats de cette évaluation nous permettront d'avoir une meilleure idée de la capitalisation du régime, a indiqué Brian O'Keefe, co-président du conseil de la SP. Ils nous aideront à déterminer l'étendue des modifications à apporter. »

Perspectives positives

OMERS traverse une mauvaise passe, mais nous savons que nous pouvons compter sur notre savoir-faire, notre stratégie et notre équipe pour surmonter les difficultés économiques actuelles, en continuant d'explorer toutes les possibilités de croissance futures qui se présentent.



« OMERS investit sur le long terme, le régime reste stable et nous prenons des mesures pour remédier au problème de la capitalisation. Ce n'est pas la première fois que nous devons surmonter une crise économique. »

— Jennifer Brown,
chef des services de retraite d'OMERS

Le Canada adopte les Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le 1^{er} janvier 2011, le Canada commencera à appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le passage aux nouvelles normes entraînera certaines modifications à l'information financière et aux exigences relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées.

Les employeurs ont été nombreux à nous contacter pour savoir s'ils auront besoin de renseignements supplémentaires d'OMERS pour étayer l'analyse de l'information financière lors du passage aux normes IFRS. L'IFRS exige la mention dans l'information financière d'un passif actuariel pour chaque employeur participant à un régime de retraite à prestations déterminées, mais seulement si cette information est disponible.

En vertu de la structure de financement et d'investissement d'OMERS, les évaluations actuarielles et les évaluations des placements sont déterminées globalement pour tous les employeurs, ce qui signifie que l'information individuelle n'est pas disponible.

Structure de financement d'OMERS

- Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite à prestations déterminées financé à parts égales par les employeurs et les employés participants ainsi que par le revenu de placement de la Caisse.
- Les cotisations de retraite perçues des employeurs et des participants à OMERS sont utilisées conjointement pour acheter des placements qui nous permettront de tenir notre promesse de retraite envers les participants et les retraités dans toute la province.
- OMERS ne fait pas le suivi de ses placements pour chaque employeur.
- Chaque exercice, un actuaire indépendant évalue la capitalisation du régime en comparant la valeur actuarielle de l'actif placé à la valeur estimative actualisée de toutes les prestations de retraite accumulées par les participants à ce jour.
- Les hypothèses actuarielles sont fondées sur l'ensemble des participants au régime, pas sur chaque employeur.
- Pour en savoir plus sur la capitalisation d'OMERS, consultez le rapport annuel d'OMERS en ligne sur le site www.omers.com.

Nouveau congé légal pour don d'organe

Le 26 juin 2009, la *Loi sur les normes d'emploi* de l'Ontario a été modifiée pour inclure un nouveau congé pour les dons d'organe.

À propos du nouveau congé

- L'employé qui est employé par son employeur depuis au moins 13 semaines et qui subit une intervention chirurgicale en vue d'un don d'organe a droit à un congé de 13 semaines maximum.
- Le congé peut être prolongé de 13 semaines supplémentaires sur délivrance d'un certificat par un médecin dûment qualifié.

- Le congé pour don d'organe s'ajoute à tout congé spécial pris.
- Pendant un congé pour don d'organe, les participants ont les mêmes droits de retraite que pendant les autres congés légaux (congé de maternité et congé parental ou congé spécial). Le congé pour don d'organe est soumis aux mêmes règles que les congés légaux pour les élections, les déclarations de

facteur d'équivalence (FE), le coût* et les dates limites d'achat, et il constitue du service non crédité éligible d'OMERS si le participant n'achète pas la période. L'*Employer Administration Manual* d'OMERS sera actualisé pour inclure le congé pour don d'organe.

*Le coût du congé pour don d'organe pour les participants est une cotisation simple. L'employeur verse le même montant.

myOMERS – accès en ligne sécurisé pour les participants à OMERS

S'inspirant des excellents antécédents de e-access, myOMERS offre aux participants un accès en ligne sécurisé à leurs renseignements personnels.



Inscription anticipée pour les employeurs

Nous encourageons les employeurs à se familiariser avec

myOMERS avant le lancement du site pour les participants l'année prochaine en s'inscrivant à myOMERS comme participants à OMERS. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant – le lien pour myOMERS sur HYPERLINK "<http://www.omers.com>" www.omers.com a été activé.

L'inscription se fait en trois étapes :

1	2	3
Sortez vos chiffres	Inscrivez-vous à myOMERS	Validez l'inscription
Pour vous inscrire, vous aurez besoin de votre numéro d'adhésion à OMERS, des trois derniers chiffres de votre numéro d'assurance sociale et de votre date de naissance.	Allez sur www.omers.com , cliquez sur le lien myOMERS et suivez le processus d'inscription en ligne.	Vous recevrez un lien d'ouverture de session par courriel. Ceci est une mesure de précaution obligatoire pour valider le processus d'inscription.

Lancement du site pour les participants

Nous ferons la promotion de myOMERS dans les relevés de rente de l'année prochaine pour encourager les participants à s'inscrire en se munissant de leur *Relevé de rente* et de leur numéro d'adhésion à OMERS. Le site sera également mis en avant dans nos bulletins et autres communications.

Phases suivantes

Dans le courant de 2010, myOMERS sera accessible aux retraités et aux participants qui ont laissé leur rente auprès d'OMERS après avoir quitté leur employeur participant à OMERS.

Des outils de calcul améliorés...

Les outils de calcul **Retirement Income Estimator** et **Buy-back Estimator** produisent des estimations fondées sur les renseignements contenus dans nos bases de données et les renseignements fournis par les participants.

Le nouveau **Retirement Income Estimator** :

- produit et sauvegarde automatiquement une copie de la même *estimation de rente* qui est produite lorsque vous demandez une estimation par e-access (l'*estimation de rente* est sauvegardée sur le compte myOMERS du participant); et
- fournit encore plus de détails en ligne, parmi lesquels une estimation du revenu des prestations du gouvernement et du revenu après impôt.

Les estimations de rente produites par le **Retirement Income Estimator** sont considérées comme étant confidentielles et ne pourront être consultées par les employeurs.

Modification des taux de cotisation de 2010

En juin, la Société de promotion (SP) d'OMERS a annoncé des modifications des taux de cotisation au régime d'OMERS qui prendront effet le 1^{er} janvier 2010

À partir de la première période de paie complète en 2010, les taux seront les suivants :

Participants dont l'âge de retraite normale est de 65 ans	Sur le salaire cotisable jusqu'au plafond de salaire du RPC*	6,4 %
	Sur le salaire cotisable au-dessus du plafond de salaire du RPC*	9,7 %
Participants dont l'âge de retraite normale est de 60 ans	Sur le salaire cotisable jusqu'au plafond de salaire du RPC*	7,9 %
	Sur le salaire cotisable au-dessus du plafond de salaire du RPC*	13,1 %

*Le plafond de salaire du RPC pour 2010 est de 47 200 \$.

Informez le service de la paie des modifications au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) chaque année et des modifications des taux de cotisation de cette année. Le MGAP pour 2010 est 47 200 \$.

Communication avec employés non participant

L'année dernière, nous avons créé deux nouvelles communications pour vos employés qui n'adhèrent pas automatiquement au régime de retraite principal d'OMERS.

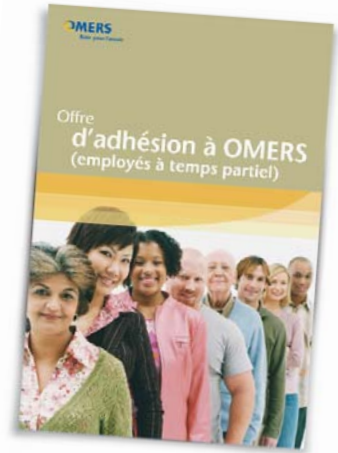
Page d'information pour les nouveaux employés

Remettez aux nouveaux employés (autres que les employés à plein temps permanent) qui ne sont pas obligés d'adhérer au régime OMERS un exemplaire de la page d'information *Adhésion des employés à temps partiel au régime OMERS*. Ces employés ont peut-être déjà travaillé pour un employeur participant à OMERS, auquel cas ils sont admissibles au régime OMERS.

Pour commander des exemplaires de la page d'information, veuillez envoyer votre demande à www.employer@omers.com.

Brochure d'adhésion

Pour offrir l'adhésion au régime, remettez aux employés admissibles le *Formulaire 104 – Offre d'adhésion à OMERS (employés à temps partiel)* ainsi qu'un exemplaire de la nouvelle brochure intitulée *Offre d'adhésion à OMERS (employés à temps partiel)*.



Pour commander des exemplaires de la brochure, veuillez envoyer votre demande à www.employer@omers.com.

Déclarations annuelles au moyen du formulaire 119

En préparation des déclarations annuelles au moyen du formulaire 119, notez les dates suivantes sur votre calendrier :

4 janvier 2010	Vous pouvez déclarer les renseignements 2009 sur les participants au moyen du formulaire e-119.
15 janvier 2010	Les formulaires 119 seront envoyés aux employeurs qui utilisent la version imprimée.
14 février 2010	- Vous pouvez soumettre les données sur les participants avant cette date sans déclarer les FE; nous les calculerons pour vous. - Une fois les données validées, vous pouvez extraire les FE et les télécharger sur votre système pour remplir les feuillets T4 des participants. - Si vous soumettez vos données après cette date, vous devrez inclure les FE.
31 mars 2010	Soumettez le formulaire 119 au plus tard à cette date pour permettre à OMERS de valider les données et d'imprimer et d'envoyer les Relevés de rente aux participants avant le 30 juin, tel que le prévoit la <i>Loi sur les régimes de retraite</i> (c.-à-d. six mois après la clôture de l'exercice d'OMERS le 31 décembre).
15 juin 2010	Date limite à laquelle OMERS doit recevoir les renseignements 2009 sur les participants pour nous permettre de produire et de livrer les Relevés de rente aux participants avant la date-limite légale

Besoin d'aide? Si vous avez besoin d'aide pour remplir vos déclarations au moyen des formulaires 119, n'hésitez pas à contacter le Service à la clientèle d'OMERS ou votre Agent administratif.

Sondage : l'Employer Admin Manual est la source la plus consultée

Nous avons récemment invité plus de 2 000 contacts chez des employeurs utilisant e-access à participer à un sondage sur l'administration d'OMERS et l'utilisation de l'*Employer Administration Manual*.

Tout d'abord, nous remercions tous ceux qui ont participé au sondage. Nous avons enregistré un taux de participation de 25 % en touchant un large échantillon d'employeurs participant à OMERS. Vos commentaires nous permettront d'élaborer de meilleures ressources d'administration pour tous nos employeurs.

Résumé des résultats

Voici les résultats de quelques questions du sondage.

- 88 % des répondants ont consulté le Manuel pendant l'année dernière.
- Plus de 50 % des répondants consultent en premier le Manuel s'ils ont besoin d'informations sur l'administration du régime, alors que 31 % des répondants ont appelé le Service à la clientèle ou leur agent administratif en premier et 7 % ont utilisé d'autres sources, comme le courriel.

- 59 % des répondants ont utilisé le Manuel selon leurs besoins, 22 % l'ont consulté au moins une fois par mois et 8 % l'ont utilisé chaque semaine ou même chaque jour.
- 27 % des répondants n'ont jamais ou rarement contacté le Service à la clientèle d'OMERS pour éclaircir des informations contenues dans le Manuel, tandis que 62 % ont contacté le Service à la clientèle.
- 26 % des répondants consultent uniquement le Manuel en ligne et n'impriment jamais de pages, 39 % impriment parfois quelques pages et 20 % ont imprimé des sections entières pour les consulter régulièrement.

Étapes suivantes

Avant d'aller plus loin, nous discuterons des résultats dans le cadre de certains ateliers d'administration des employeurs afin de

Faits et chiffres

L'*Employer Administration Manual* d'OMERS est mis à jour à la fin de chaque trimestre de l'année civile, voire plus souvent.

Les modifications sont indiquées dans la rubrique *What's new*. Nous essaierons d'améliorer cette rubrique pour qu'elle soit plus facilement accessible et nous ajouterons également un historique des modifications précédentes pour que vous soyez à jour.

Les sections du Manuel le plus souvent consultées portent sur le service crédité, les périodes d'absence, les cotisations et les rachats et achats de service antérieur.

60 % des répondants ont lu ou consulté ces rubriques plusieurs fois au cours de l'année dernière.

mieux comprendre les conclusions du sondage.

Ensuite, nous mettrons en place une nouvelle structure afin d'améliorer la navigation, mettre l'accent sur les sections les plus consultées et faire ressortir les informations essentielles pour que vous puissiez trouver plus rapidement les réponses à vos questions.

Nous actualiserons le contenu pour améliorer la clarté de l'information. Le nouveau contenu a été revu par nos spécialistes en politiques et procédures internes, il sera affiché en ligne et nous expliquerons les modifications dans la rubrique « What's new. » Cela prendra du temps, nous vous demandons donc de faire preuve de patience : le Manuel en ligne contient 645 fichiers! (Nous essaierons de réduire ce nombre.)

Consultez régulièrement la rubrique *What's new* pour prendre connaissance des modifications importantes aux politiques et procédures.



Ateliers d'administration d'OMERS

Vous avez besoin d'un cours de recyclage sur l'administration des rentes de retraite? Vos nouveaux employés des RH ou de la paye ont besoin de suivre une formation? Notre atelier d'un jour est un excellent moyen de se familiariser avec l'administration d'OMERS : adhésions, périodes d'absence et invalidité, et rapprochement de fin d'année.

Calendrier 2010 des ateliers d'administration d'OMERS à l'intention des employeurs
De 9 h 16 h

Date	Ville	Date	Ville
4 mars	Toronto (OMERS)	27 mai	Perth
23 mars	Peterborough	1 ^{er} juin	Stratford
14 avril	Sarnia	15 juin	Hamilton
12 mai	Sault Ste. Marie	22 juin	Sudbury
13 mai	Thunder Bay	13 juillet	Fort Frances

La participation aux ateliers est gratuite mais les frais de déplacement et d'hébergement sont à votre charge. Consultez notre site Web pour plus de détails.

Assemblée d'information de printemps OMERS 2010

L'Assemblée d'information de printemps aura lieu le 21 avril 2010 à Toronto.

Soyez des nôtres pour le bilan des activités et un aperçu des résultats d'OMERS en 2009.

Faites une croix sur votre calendrier et consultez le site www.omers.com au tout début de l'année prochaine pour connaître les détails sur l'inscription.

Vous pourrez également écouter la webémission en direct depuis le site Web d'OMERS.

Aidez-nous s.v.p.

Nouveau processus

Une des récentes initiatives adoptées par OMERS est un système permettant d'imager votre correspondance sur les participants et de la conserver dans des fichiers électroniques. Cela nous évite de consommer du papier et nous permet de mieux assurer la sécurité et la confidentialité de l'information en notre possession.

Le problème

La correspondance portant sur les renseignements personnels de plusieurs participants à la fois, par exemple la page de couverture d'une télécopie, ne peut pas être imagée et conservée dans le dossier des participants concernés car nous devrions divulguer cette information si les participants demandaient leur dossier. Les renseignements figurant sur la fiche des participants seraient alors incomplets.

Ce que vous pouvez faire

La correspondance électronique est le meilleur moyen de communiquer avec nous. Si vous devez nous envoyer des renseignements par un autre moyen, veuillez nous les envoyer séparément pour chaque participant, dans la mesure du possible.

N.B. : Nous continuerons d'accepter les lots pour certain types de renseignements, comme par exemple les formulaires de périodes omises.



En cas de divergence entre les renseignements qui figurent dans ce journal et la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « *Loi de 2006 sur OMERS* ») et le texte du régime, la *Loi de 2006 sur OMERS* et le texte du régime prévalent.

Téléphone
416-369-2444
1-800-387-0813

Télécopieur
416-369-9704
1-877-369-9704

Courriel
employer@omers.com
(en français ou anglais)

Poste
1, avenue University
Bureau 800
Toronto ON M5J 2P1

Web
www.omers.com

ISSN 1913-7389 (Imprimé)
ISSN 1913-7397 (En ligne)



Imprimé sur du papier comprenant 50 % de matériaux recyclés et 25 % de déchets post-consommation.

Available in English

Entente d'envoi de publications n° : 40010368